

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET**

**TALANGE – Îlots Pasteur – Equipement et logements
MO10L013500**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 16,

Vu la demande formulée par la commune de Talange souhaitant l'intervention de l'EPFL pour assurer la maîtrise foncière des îlots Pasteur situés sur son territoire communal en vue de la requalification des espaces publics et la création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Talange et la communauté de communes Rives de Moselle annexée à la présente délibération, portant sur l'acquisition, le portage et la cession du site susvisé d'une superficie de 5 ha 96 a 99ca, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 500 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Talange et la communauté de communes Rives de Moselle la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le

29 JUIL. 2020

La Préfète de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER